

RAPPORT N°8

.....

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 –
AVENANT A LA DELIBERATION N°9 DU 11 AVRIL 2019**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place de critères d'intérêt communautaire pour le versement des subventions dans le cadre du soutien aux associations du territoire.

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement des subventions proposées par Monsieur le Président par délibération n°9 en date du 11 avril 2019.

Monsieur le Président précise qu'à la suite d'une erreur, la subvention à l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux » d'Ambert n'a pas été mentionnée dans cette délibération. Cependant les crédits de 900 € avaient bien été inscrits au budget.

Monsieur le Président propose donc d'attribuer la subvention de 900 € à la LPO d'Ambert pour l'année 2019.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 900 € à l'association « Ligue de Protection des Oiseaux » d'Ambert.